

## Citadelle de Vauban - Travaux - Adoption du nouveau plan de financement et transfert de crédit

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Lors du Conseil Municipal du 24 juin 1996, l'assemblée délibérante a décidé de réaliser l'opération «Travaux de reprise du chemin de ronde et du rempart au droit de la gendarmerie de Tarragnoz» sur la base d'un financement conjoint entre le Département du Doubs à hauteur de 500 000 F et la Ville de Besançon pour la part restante, c'est-à-dire 700 000 F. Par courrier du 13 février 1997, le Département du Doubs informait la Ville que le crédit relatif à cette opération 1996 ne pouvait être reporté en 1997. Cependant, après négociations, le Département a décidé d'inscrire à son programme 1997 cette opération et d'apporter son concours financier à la Ville pour 352 400 F.

Le nouveau plan de financement s'établit ainsi :

- part Département du Doubs	352 400 F
- part Ville de Besançon	<u>847 600 F</u>
soit un montant global de	1 200 000 F

Par ailleurs, lors de l'adoption du budget primitif 1997, il a été inscrit pour dotation à l'Etat dans le cadre de travaux menés en maîtrise d'ouvrage Etat sur la Citadelle de Vauban un crédit de 500 000 F ; l'opération programmée en 1997 concernait la réfection de la couverture de la Chapelle Saint-Etienne. Par suite d'un retard pris dans les études et dans les choix retenus en matière de programmation 1997 sur les Monuments Historiques classés, il n'est plus envisagé de réaliser cette opération cette année. Seule la part Ville de Besançon relative à l'étude préalable a été mandatée pour un montant de 49 300 F.

Il est proposé de ventiler le financement disponible de 450 700 F pour des travaux d'investissement sur la Citadelle de Vauban comme suit :

- Financement complémentaire de 147 600 F suite à la modification du plan de financement sur le rempart de Tarragnoz cité ci-dessus,

- Programme de travaux complémentaires :

- . mise en place de compteurs d'énergie pour les locaux du restaurant Le Vauban,
- . mise en place d'un jalonnement du sentier piétonnier menant du faubourg Rivotte au faubourg Tarragnoz,
- . participation à l'implantation d'un transformateur au Front Saint-Etienne.

Après avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal est appelé à :

- accepter le nouveau plan de financement relatif à l'opération «Travaux de reprise du chemin de ronde et du rempart au droit de la gendarmerie de Tarragnoz».

- autoriser le transfert de 450 700 F de l'imputation budgétaire 92.235.65751.89056.33000, disponible réel actuel, sur l'imputation budgétaire 90.235.2313.89056.33000 pour la réalisation du programme de travaux détaillé ci-dessus.

«**M. LE MAIRE** : Depuis de nombreuses années, on investit énormément à la Citadelle. La SEM a déjà fait pour 11 MF de travaux, la Ville pour 2,5 MF, l'Etat et le Département pour 1,5 MF, cela fait un total de 15 MF d'investissement du 1<sup>er</sup> juillet 1994 à la fin 1996 et cela va se poursuivre».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 2 juillet 1997.*